**N° 8306**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2023-2024

**PROJET DE LOI**

**portant approbation du Protocole d’adhésion à l’accord commercial entre l’Union européenne et ses Etats membres, d’une part, et la Colombie et le Pérou, d’autre part, en vue de tenir compte de l’adhésion de l’Equateur, fait à Bruxelles, le 11 novembre 2016**

**\* \* \***

**RÉSUMÉ**

Le projet de loi sous rubrique vise l’approbation par la Chambre des Députés de l’accord commercial entre l’Union européenne et ses Etats membres, d’une part, et la Colombie et le Pérou, d’autre part, en vue de tenir compte de l’adhésion de l’Equateur, fait à Bruxelles, le 11 novembre 2016.

L'accord commercial vise à établir une zone de libre-échange, à améliorer le commerce et les investissements entre les deux régions et à aider les entreprises locales à se développer sur leur marché régional afin de faire face à la concurrence internationale.

Il couvre des domaines de compétence tant de l'UE que des États membres, y compris les matières commerciales et d'investissement, nécessitant ainsi l'approbation et la ratification par les États membres pour entrer en vigueur.